

Provinces de Brabant

Commune de Montreux

Amélioration et tracé du chemin n°2.

Extrait de l'atlas des chemins vicinaux


Plan de détail n°3.

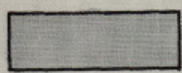
Echelle: 1 à 2.500

Dressé par le sous-officier géomètre arpenteur
Fracin-L'Abbeud, le 25 février 1895

J. Fraumeny

Legende

 parties à incorporer.

 parties à conserver.

Lu et approuvé en séance du
Conseil communal à Montreux le 25 février 1895
Le secrétaire
Christmann
Le Maire
L'Abbeud



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE

DE CE JOUR N° 521431 B 47587.

BRUXELLES, le 24 Juin 1896.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

PAR ORDONNANCE.

LE CHIFFRE FORTIFICAL.

Le Président,

J. Gysels

M. Muller

Basile!



LA DEPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL,

Vu la délibération qui précède et les pièces y mentionnées;
Attendu qu'il résulte de ces pièces que l'affaire dont il
y est question a été régulièrement instruite;

Statuant conformément à l'art. 76 § 4° de la loi communale
et à la loi du 20 Mai 1863;

Arrête:

L'élargissement partiel du chemin n° 2 qui fait l'objet de
la délibération susmentionnée est autorisé aux conditions énon-
cées dans cette délibération et suivant les indications du plan
y annexé.

Les parcelles de terrain dont l'emprise est nécessaire à
l'exécution du plan pourront être acquises au prix indiqué au
procès verbal d'expertise visé dans la délibération du Conseil
communal de Monstreux du 30 Mai 1896.

Bruxelles le 24 Juin 1896.

Présents: MM. Aug. Vergote, Président; Chev. Pangaert d'Opdorp,
Cappellen, Berger, Meulemans, Hap & De Meersman, membres; Des-
gains, Greffier provincial.

Le Président,

Aug. Vergote

Par Ordonnance:

Le Greffier provincial,

Desgains



Pour Expédition Conforme
Le Greffier Provincial

Desgains